LE MAGAZINE DU BRIANÇONNAIS

#1 HIVER 2021-2022

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS

DOSSIER SPÉCIAL

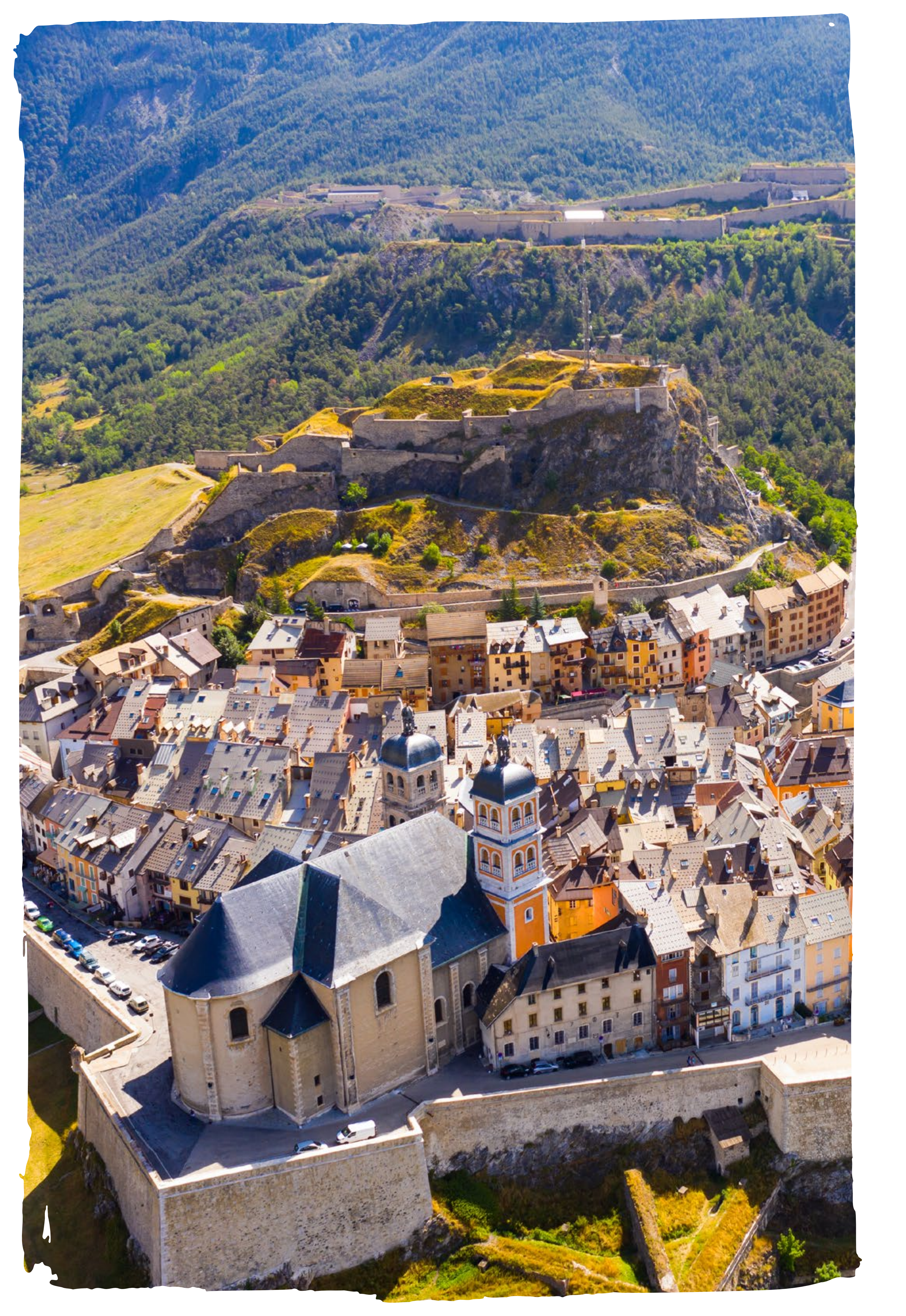
Un nouvel accord avec SUEZ-Eau-France pour sortir de 10 ans de contentieux sur l'assainissement

P. 10-11

BRIANÇON | CERVIÈRES | LA GRAVE | LA SALLE-LES-ALPES | LE MONÊTIER-LES-BAINS | MONTGENÈVRE | NÉVACHE | PUY-SAINT-ANDRÉ | PUY-SAINT-PIERRE | SAINT-CHAFFREY | VAL-DES-PRÉS | VILLAR-D'ARÈNE | VILLARD-SAINT-PANCRACE

| www.**ccbrianconnais**.fr





Édito du Président



LA CCB DOIT ÊTRE AU CŒUR DE VOTRE VIE QUOTIDIENNE

Notre Communauté de Communes change de cap. Avec l'adoption du nouveau Pacte de Gouvernance, détaillé dans ce magazine, elle se donne les moyens de réaliser ses projets : transition environnementale, transition économique, transition sociale et culturelle, tels sont les grands axes pour lesquels notre collectivité s'est depuis plus d'un an donnée les moyens d'être concrète dans notre quotidien. Tout cela est issu de choix forts : se doter de la compétence Culture, pour construire une politique culturelle à l'échelon intercommunal comme réponse, aussi, à la crise que nous traversons. Nous donner, par ailleurs, les moyens de construire une politique économique plus forte, dans un contexte difficile notamment pour notre économie hivernale, ou encore mettre en œuvre le Plan Climat Énergie qui n'avait jamais été adopté par le passé. Concrètement, c'est ainsi un plan « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » que nous mettons d'ores et déjà en œuvre pour être demain un territoire exemplaire et innovant.

Ces choix interviennent après avoir passé les 18 premiers mois de la mandature à sécuriser notre collectivité. Nous étions menacés par de multiples contentieux au sujet de l'assainissement et avons hérité d'une Société Publique Locale des Eaux en état de quasi-faillite. Il nous fallait maîtriser ces dossiers pour nous prévenir de risques financiers majeurs qui auraient impacté de manière dramatique les 6 années à venir. À travers l'accord conclu avec SUEZ-Eau France, c'est chose faite.

La CCB peut aujourd'hui, grâce à l'adoption d'un budget strict et rigoureux, dégager des marges et investir sur ses grands projets : la nouvelle Cité Administrative dans le quartier Berwick en sera le principal, mais nombre d'investissements sont d'ores et déjà prévus ou en cours dans tout le territoire. Ainsi, du nouveau Centre de Secours de la Grave, de la mise en place d'un réseau d'alerte sur les risques naturels dans la Clarée, ou encore de la rénovation totale des espaces publics du Col du Lautaret, aux côtés du Département. La CCB investit aussi aux côtés des Communes, puisque nous avons créé un Fonds de Solidarité Territorial doté, chaque année, de 1,5 à 2 millions d'euros, soit un montant 5 fois supérieur à celui de l'agglomération gapençaise, afin d'aider les communes membres à financer leurs projets.

C'est ainsi une certaine vision de la coopération intercommunale qui s'est mise en place, afin que la CCB devienne concrète dans votre quotidien et soit au fil des projets l'un des acteurs de la vie des communes, de leurs réalisations.

2022 sera enfin une année de tournant, puisqu'une décision très forte entrera en application concrète : la prise de compétence Mobilité, qui verra notre Communauté de Communes n'avoir plus qu'un seul réseau de transport en commun pour tout le territoire, au lieu de 13 historiquement… !

Solidarité territoriale, efficacité pour le quotidien de tous : le cap adopté est mis en place mois après mois, pour construire ensemble un territoire véritablement innovant, à la hauteur des ambitions que nous pouvons tous, légitimement, placer en lui.

Arnaud MURGIA
Président de la Communauté de Communes du Briançonnais

SOMMAIRE

LES ÉLUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 6-7

UN NOUVEAU PACTE DE GOUVERNANCE POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 8-9

DOSSIER SPÉCIAL
UN NOUVEL ACCORD AVEC SUEZ-EAU-FRANCE POUR SORTIR DE 10 ANS DE CONTENTIEUX SUR L'ASSAINISSEMENT 10-11

FONDS DE SOLIDARITÉ
UN INVESTISSEMENT ANNUEL DE 2 MILLIONS D'EUROS 12-13

GRAND PROJET
LE GRAND PROJET DE CITÉ ADMINISTRATIVE 14-15

UN NOUVEAU PLAN MOBILITÉ DEPUIS LE 1ER JUILLET 2020 16-17

ZOOM SUR...
L'OPÉRATION DE CARACTÉRISATION DES DÉCHETS SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE LA CCB 18

EXPRESSIONS LIBRES 19



Contacts :
Communauté de Communes du Briançonnais (CCB)
1 rue Aspirant Jan - BP 28
05105 Briançon cedex
04 92 21 35 97
accueil@ccbrianconnais.fr

Accueil du public :
Du lundi au vendredi
De 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf le vendredi 16h30)

Suivez les actualités sur nos comptes officiels :
@comcomdubrianconnais
@ccbrianconnais
comcom_du_brianconnais

Directeur de publication :
Arnaud MURGIA - Président de la CCB
Conception :
Agence Dimension Paris
Rédaction :
Communauté de Communes du Briançonnais
Crédits photos :
Communauté de Communes du Briançonnais (CCB)
sauf mentions contraires
Impression :
Doc'Innov - 490 Rue des Tabellions, 05100 Briançon
Distribution : La Poste
Nb d'exemplaires : 8 000







Édito de Guy HERMITTE,

Maire de Montgenèvre – 1er Vice-Président de la CCB



L'élection de M. Arnaud MURGIA, Maire de Briançon, en tant que Président de notre collectivité, m'a décidé à poursuivre mon engagement « citoyen », en qualité de Maire de Montgenèvre, au service d'un Briançonnais transfrontalier marqué par des stations de montagne d'envergure internationale telles que Montgenèvre, Briançon Serre-Chevalier, la Grave/Villar d'Arène et les différents sites nordiques.

Dans l'avenir, je m'efforcerai toujours de faire preuve d'efficacité en mettant au premier rang de mes préoccupations l'assainissement, sujet qui m'a été délégué, ainsi que l'intégration des facteurs environnementaux et énergétiques sur chaque projet porté par la Communauté.

J'entends également que la CCB s'engage en appui de l'activité économique et de l'emploi, tout en se préoccupant du développement numérique pour permettre leur progression.

Avec M. Arnaud MURGIA, nous avons développé une nouvelle philosophie d'action, mieux organisée, mieux pilotée, qui renforce le lien de proximité que nous comptons développer avec nos concitoyens. Il s'agit bien, ici encore, d'être à l'écoute des besoins et des attentes des Briançonnais, dans le but d'améliorer leur vie quotidienne.

C'est ainsi une belle et grande responsabilité partagée entre tous…

Le Maire de Montgenèvre,
1er Vice-Président de la CCB,
Guy HERMITTE

Édito de Emeric SALLE,

Maire de La Salle-Les-Alpes – 2e Vice-Président de la CCB



Je crois simplement que nos communes avaient tout intérêt à travailler ensemble au sein de la Communauté de Communes. Mobilité, développement durable, attractivité… Fondamentalement, toutes nos communes rencontrent ces mêmes problématiques au quotidien, problématiques qui relèvent des compétences de la Communauté de Communes.

Depuis maintenant un an et demi ce travail de concert entre les communes est effectif non plus en paroles mais en actes et cela change tout ! Le passé encombrant soldé, les projets avancent et les premiers résultats apparaissent déjà, de La Grave à Cervières, dans toutes nos vallées.

Surtout, j'aime à penser qu'aucun sujet n'est oublié, qu'aucune idée novatrice n'est d'emblée écartée :

- Les négociations avec Suez présumées impossibles ? Le Président et le 1er Vice-Président ont obtenu un accord inespéré en moins de 6 mois.
- Le PCAET, (Plan Climat Air Energie Territorial), projet jamais abouti et en discussions depuis 10 ans ? Signé dans les premiers mois par la nouvelle majorité communautaire.
- Un fonds de solidarité pour les communes, idée novatrice encore jamais discutée au sein de la CCB ? Dès cette année toutes les communes en bénéficieront, dans des proportions cinq fois supérieures à ce qui se fait dans l'agglomération gapençaise.

Ces exemples montrent la qualité du travail que nous effectuons ensemble à la Communauté de Communes, qui a enfin retrouvé le rôle qui doit être le sien : un établissement de coopération entre nos communes.

Le Maire de La Salle-Les-Alpes,
2e Vice-Président de la CCB,
Emeric SALLE

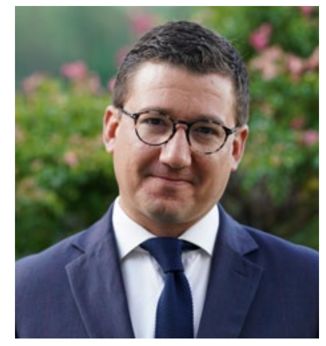
LES ÉLUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Composé des conseillers municipaux des 13 communes de la CCB élus pour siéger au conseil communautaire, il se réunit en séance publique au moins une fois par trimestre à Briançon, dans la salle du Conseil au 1er étage du siège de la CCB.
Le conseil communautaire est l'organe délibérant de la Communauté de Communes. Il élit le président pour la durée du mandat des conseillers communautaires. Il vote le budget et détermine toutes les orientations de la politique communautaire.

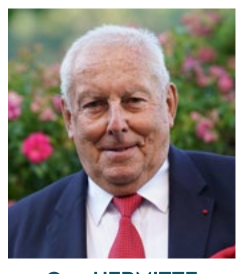
LE BUREAU EXÉCUTIF

Le bureau est composé du Président, des vice-présidents et des conseillers délégués élus au sein du conseil communautaire.
Il prépare les propositions à soumettre au conseil communautaire et règle les affaires pour lesquelles il a reçu délégation.



Arnaud MURGIA
Président
Maire de Briançon

LES VICE-PRÉSIDENTS ET CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Guy HERMITTE
1er Vice-Président
de la CCB délégué à l'assainissement



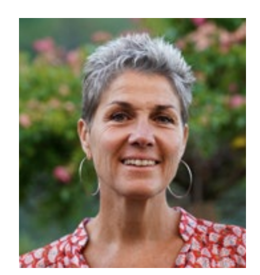
Emeric SALLE
2e Vice-Président
de la CCB délégué aux ressources humaines et aux affaires générales



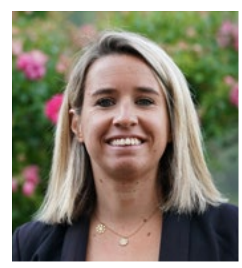
Jean-Marie REY
3e vice-président
délégué au développement économique et à l'agriculture



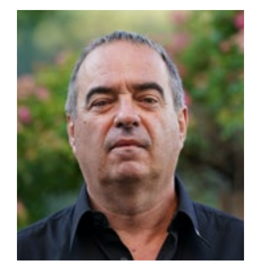
Olivier FONS
4e vice-président
délégué aux finances



Corinne CHANFRAY
5e vice-présidente
déléguée aux risques naturels, gestion des milieux aquatiques et de la ressource « Eau »



Marine MICHEL
6e vice-présidente
déléguée aux sports et activités de pleine nature, grands événements



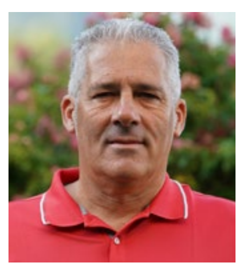
Eric PEYTHIEU
7e vice-président
délégué au tourisme



Jean-Pierre PIC
8e vice-président
délégué aux services à la population et aux solidarités



Catherine VALDENAIRE
9e vice-présidente
déléguée à la culture



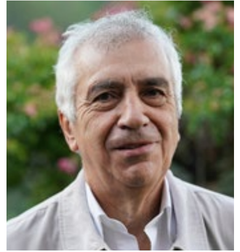
Richard NUSSBAUM
10e vice-président
délégué aux réseaux et infrastructures, développement numérique



Jean-Marc CHIAPPONI
11e vice-président
délégué au développement durable et déchets

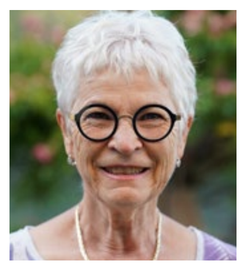


Pierre LEROY
Conseiller délégué
délégué à la transition écologique et aux mobilités



Jean-Franck VIOUJAS
Conseiller délégué
délégué à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



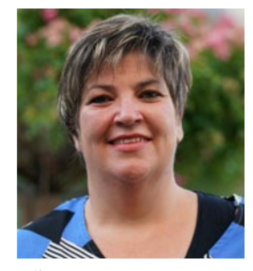
Annie ASTIER-CONVERSET
Conseillère communautaire
Briançon



Christian JULLIEN
Conseiller communautaire
Briançon



Émilie DESMOULINS
Conseillère communautaire
Briançon



Elisa FAURE-VINCENT
Conseillère communautaire
Briançon



André MARTIN
Conseiller communautaire
Briançon



Claire BARNÉOUD
Conseillère communautaire
Briançon



Patrick MICHEL
Conseiller communautaire
Briançon



Michèle SKRIPNIKOFF
Conseillère communautaire
Briançon



Maryse XAUSA FRANÇOIS
Conseillère communautaire
Briançon



Thomas SCHWARZ
Conseiller communautaire
Briançon



Francine DAERDEN
Conseillère communautaire
Briançon



Gabriel LÉON
Conseiller communautaire
Briançon



Muriel PAYAN
Conseillère communautaire
Le Monêtier-les Bains



Claudine CHRÉTIEN
Conseillère communautaire
Névache



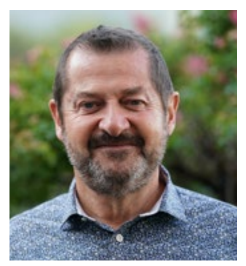
Vincent FAUBERT
Conseiller communautaire
Puy-Saint-Pierre



Catherine BLANCHARD
Conseillère communautaire
Saint-Chaffrey



Nicolas GALLIANO
Conseiller communautaire
Saint-Chaffrey



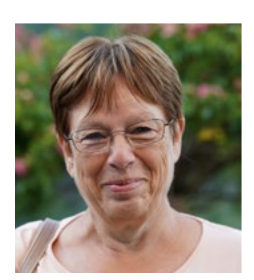
Gilles PERLI
Conseiller communautaire
La Salle-les-Alpes



Thierry AIMARD
Conseiller communautaire
Val-des-prés



Sébastien FINE
Conseiller communautaire
Villard-Saint-Pancrace



Patricia ARNAUD
Conseillère communautaire
Villard-Saint-Pancrace



Jean-Pierre MASSON
Conseiller communautaire
Villard-Saint-Pancrace

UN NOUVEAU PACTE DE GOUVERNANCE
pour la Communauté de Communes

Le 18 mai 2021, les élus de la Communauté de Communes ont adopté un nouveau pacte de Gouvernance pour les 6 années à venir. Nouvelles compétences, ambitions réaffirmées… Ce qui change, pour vous, dès à présent :

« Notre territoire devra faire la part belle notamment aux artisans, qui ont souvent été les grands oubliés. C'est une préoccupation essentielle pour la future ZA. Nous avons une économie de station à soutenir au quotidien, mais nous n'oublierons pas la richesse de nos vallées qui réside dans leur diversité. »
Jean-Marie Rey

L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SERA AU CŒUR DES ENJEUX

Avec l'extension de la Zone Artisanale de la Tour, sur la commune de Villard-Saint-Pancrace, qui rentre désormais en phase d'études de faisabilité, et la constitution d'outils techniques et financiers autour de la plateforme d'Altipolis. C'est ainsi un guichet unique de services aux entreprises qui ouvrait dès novembre 2020 pour soutenir les entreprises durant le second confinement, s'adjoignant les services d'une Couveuse d'entreprises lancée en début d'année 2020.

DÉPLOIEMENT DE LA NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE COMMUNAUTAIRE

La Ville de Briançon gérait sa médiathèque, la CCB notre théâtre, les communes leurs bibliothèques… Tout cela, c'est désormais fini, puisque la culture est devenue officiellement une compétence communautaire. Harmonisation de la gestion de nos infrastructures, déploiement d'une politique tournée vers la mise en valeur des sites de plus petites tailles, construction d'une politique culturelle pour tous et partagée par tous les acteurs : voici les enjeux d'une décision importante pour la CCB.

> **L'exemple : Le Contrat Territoire Lecture, signé avec le Département, permet désormais de mettre en réseau toutes les bibliothèques du territoire**

« L'une des réponses à la crise que nous traversons, c'est bien évidemment la culture. Mais pour cela il fallait se doter des outils nous permettant de travailler main dans la main. Avec un seul opérateur pour déployer une politique culturelle au service des arts, de la connaissance, de la lecture, nous nous donnons les moyens d'être demain une grande vallée moderne. »
Catherine Valdenaire

La mise en œuvre du Plan Climat Énergie, qui n'avait pas été adopté par le passé, et qui a été voté dès le mois d'octobre 2020, à l'unanimité de l'assemblée communautaire.

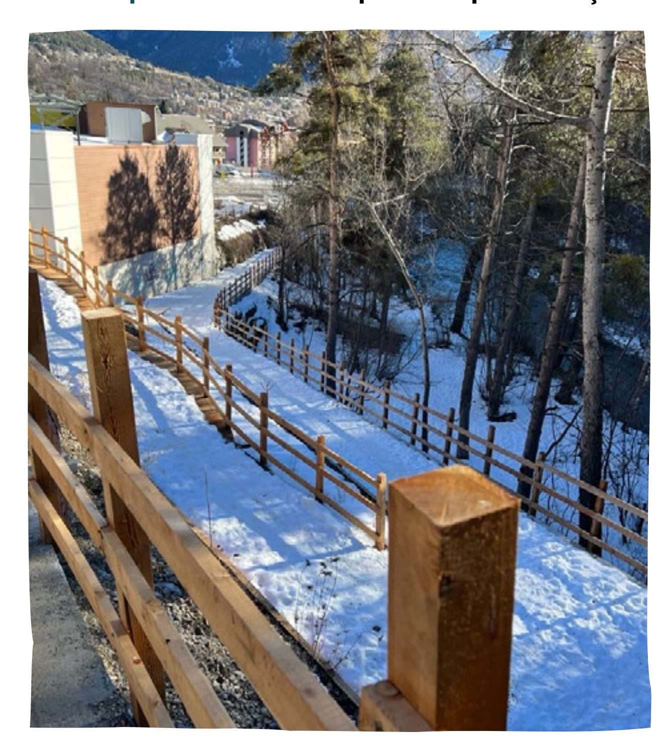
Avec son projet de « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », c'est toute la politique de collecte, de tri à la source ou encore de valorisation des biodéchets qui a pris de l'importance ces derniers mois. La CCB met aussi en œuvre deux nouvelles compétences : la préservation de la ressource en eau, qui entraîne déjà de nombreux travaux d'entretien sur nos cours d'eau, mais aussi une nouvelle politique publique liée à la protection contre les risques naturels.

> **L'exemple : un système d'information et de prévention des risques dans la Clarée**

LES ESPACES NATURELS AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

La Communauté de Communes pourra désormais définir des espaces naturels dits « d'intérêt communautaire ». Concrètement : c'est grâce à ce choix stratégique qu'elle pourra décider désormais d'intervenir sur la requalification du sommet des cols du Lautaret ou de l'Izoard, ou encore d'apporter un soutien technique aux communes maîtres d'ouvrage de la Via Guisane, de la Via Clarée, ou encore des espaces cyclables qui manquent au territoire.

> L'exemple : La Via Guisane prend corps à Briançon



« Notre climat se dérègle rapidement. Pour que nul n'ignore les enjeux, que chacun devienne acteur et ambassadeur de sa préservation, une planification s'imposait. C'est l'objet de ce plan climat air énergie territorial, porté de façon volontariste par les 3 communautés de communes du nord du département. Ensemble et pour que chacun fasse sa part. »
Pierre LEROY

LE PCAET

Alors que la précédente gouvernance intercommunale n'avait jamais mis en place un PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), Arnaud Murgia, Pierre Leroy et la nouvelle majorité intercommunale ont, dès leur entrée en fonction, voté et souhaité mettre en application ce plan et sa vision écologique pour l'avenir.

Commun aux Communauté de Communes du Briançonnais, du Pays des Écrins et du Guillestrois-Queyras, le PCAET a été créé pour répondre à la problématique du réchauffement climatique à l'échelle locale. Mobilisant tous les acteurs du territoire (entreprises, associations et citoyens), il est décliné autour d'objectifs clairs et pragmatiques :

- Réduire de 20% la consommation d'énergie
- Diminuer de 40% les émissions de gaz à effet de serre
- Atteindre 75% d'autonomie énergétique en 2030 et 100% en 2050
- Rendre le territoire plus résilient face aux effets du changement climatique

Au total, 45 actions pratiques seront mises en place sur la période 2022-2028 pour répondre à ces objectifs, en impliquant et sensibilisant chacun d'entre nous.

Parce que le sujet du réchauffement climatique nous concerne tous, la Communauté de Communes s'engage dès à présent dans une politique écologique responsable, sans dogmatisme, rassembleuse plutôt que punitive, concrète plus qu'idéologique.



UN NOUVEL ACCORD AVEC SUEZ EAU FRANCE

pour sortir de 10 ans de contentieux sur l'assainissement

Accord entre la CCB et Suez Eau France : le résultat des négociations et le vote des élus de la Communauté de Communes met un terme à plus de 10 ans de procédures contentieuses.

En janvier 2021, les élus de la CCB ont entériné un accord avec Suez Eau France (anciennement Seerc-Suez) qui rétablit des relations normales avec le délégataire de l'assainissement jusqu'à 2031 et ce, sans aucun surcoût pour l'usager.

La polémique née en 2006 avait donné naissance à de nombreux contentieux et avait amené la précédente majorité à casser le contrat de délégation de Service Public… Ce que la justice avait annulé, plaçant la CCB dans une situation difficile.

À la suite de 6 mois de négociations, le Président de la CCB et le 1er Vice-Président chargé du dossier, Guy Hermitte, Maire de Montgenèvre, ont présenté à l'assemblée délibérante le projet d'accord, qui permet de nombreuses avancées et qui stabilise les relations avec le délégataire.

LA SUPPRESSION DE LA CLAUSE D'AJUSTEMENT TARIFAIRE

C'était le principal point d'achoppement, et l'objet de la quasi-totalité des procédures en cours. À la signature du contrat, au milieu des années 2000, les communes du territoire n'avaient pas encore de compteurs d'eau installés. Le contrat avait donc été fondé sur une consommation forfaitaire de 100 m^3 d'eau par foyer, c'est-à-dire la moyenne de consommation nationale. Or, les poses de compteurs successives ont amené à constater les années suivantes que, du fait d'un nombre important de logements vides une partie de l'année, notamment dans les communes les plus touristiques, la consommation moyenne dans notre territoire était plus proche des 50 m^3. Cet état de fait permettait à la SEERC, en appliquant une clause d'ajustement tarifaire, de réclamer la différence, considérée par la société comme un manque à gagner. C'est sur ce point précis que le délégataire réclamait 1 million d'euros par an à la CCB, depuis 2015, et jusqu'à 2031, ce qui exposait la collectivité à lui verser 16 millions d'euros.

Hasard du calendrier : la Cour Administrative d'Appel de Marseille rendait son jugement en dernière instance le 19 janvier, soit le lendemain de l'adoption de l'accord, en donnant tort à la CCB et en la condamnant à payer ces sommes.

> L'intégration des dettes dues à SUEZ Eau France dans l'économie du contrat sans aucun coût supplémentaire sur la facture de l'usager.

Pour solder définitivement l'équilibre économique du contrat, l'accord prévoit des dispositions économiques nouvelles qui ne pénalisent pas l'usager, ni sur le coût de sa consommation, ni sur son forfait, qui ne subissent donc aucune hausse.

> **2 millions d'euros de dettes sont immédiatement effacées à signature du contrat.**
> **Les 4,1 millions d'euros restants sont amortis tout au long du contrat et ne seront donc pas décaissés par la CCB.**

Enfin, l'accord traite aussi de la dette qui a été découverte dans les comptes de la Société Publique Locale Eau Services Haute-Durance. Cette dernière, qui encaisse la facture d'assainissement des usagers pour le compte du délégataire, ne lui reversait plus cet argent depuis 2018.
3,2 millions d'euros étaient donc à verser, ce qui apparaissait particulièrement difficile pour une société retrouvée en état de quasi cessation de paiement. L'accord, en confiant la totalité de la facturation de l'assainissement à la SPL ESHD, permet de neutraliser cette dette, qui sera elle aussi amortie à coût zéro sur plusieurs années.

LA REPRISE DES INVESTISSEMENTS CONCESSIFS

C'était, enfin, le second point de conflit avec le délégataire, qui se voyait reprocher de n'avoir pas réalisé des investissements pourtant prévus dans le contrat initial. Avec la reprise de relations contractuelles normales, ces travaux reprennent dès aujourd'hui :

• La commune de Puy-Saint-Pierre a été intégrée dans le périmètre de la concession sans modification financière du contrat.

• Réactivation des travaux concessifs de raccordement des hameaux :
  > Les Hieres Ventelon : La CCB a la maîtrise foncière. Une première partie des travaux a été réalisée par la Seerc-Suez cet automne pour ensuite reprendre au printemps 2022.
  > Pramorel – Le Chazelet : Les démarches foncières ont débuté afin que la CCB ait la maîtrise des parcelles travées (servitude et/ou acquisition). Le lancement administratif de la DUP a été acté en juillet au Conseil Communautaire.

• Problème de raccordement du Fontenil : des investigations complémentaires sont actuellement en cours pour améliorer la vie quotidienne dans ce hameau.

Des travaux de renouvellement de réseaux, fortement attendus, seront par ailleurs réalisés ces prochains mois.

LA CCB ELLE AUSSI PLEINEMENT ACTRICE DU SCHÉMA DE L'ASSAINISSEMENT

Les élus de la Communauté de Communes ont aussi fait le choix de remettre à jour le schéma directeur de l'assainissement et de programmer les travaux qui ne faisaient pas partie du contrat initial, mais qui s'avèrent aujourd'hui essentiels :

Schéma Directeur d'Assainissement
• Le début de la mission date de février 2021 au niveau des 13 communes membres de la CCB
• Les diagnostics des ouvrages sur le terrain sont en cours
• Coût estimatif : 350 000 euros TTC (sur plusieurs exercices)

Terre Rouge – Commune de Cervières
• Fin des études de Maîtrise d'Œuvre sur la STEP
• Travaux réalisés à l'automne 2021 pour la mise en conformité de l'unité de traitement
• Coût : 435 000 euros TTC
• L'opération a été menée conjointement avec la commune de Cervières

Aravet 2000
• Le marché de Maîtrise d'œuvre est en cours
• Coût approximatif de l'étude : 36 000 euros TTC
• Objectif : disposer de plusieurs scénarios techniques et financiers

LE ✚ Ce qui change pour vous

La facturation sera désormais effectuée à compter du mois de Juin et pour les 13 communes du territoire par la SPL Eau Services Haute Durance, sans surcoût, ni démarches à effectuer de votre part.

INTERVIEW DE

Laurence PEREZ,

Directrice de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur pour Suez Eau France.

« Malgré plusieurs années de dialogue rompu, de prestations non payées et de recours juridiques, Suez a continué de fournir le service de l'assainissement au bénéfice des habitants du territoire briançonnais. En février 2020, le tribunal administratif de Marseille ordonne la reprise des relations contractuelles, jugeant l'absence de fondement à une résiliation du contrat qui liait la CCB et Suez. Dès lors, sous l'impulsion du nouveau président Arnaud Murgia, s'engage un travail collaboratif intense pour sortir de cette situation préjudiciable pour tous. Au terme de nombreuses séquences de travail, un accord est trouvé et se traduit par la signature d'un avenant le 18 janvier 2021, permettant enfin un retour à la trajectoire contractuelle initiale, sans aucune augmentation du prix de l'eau et avec l'abandon des pénalités auxquelles la collectivité avait été condamnée.

Aujourd'hui, les équipes SUEZ, dont le moral avait été mis à rude épreuve pendant des mois, sont particulièrement heureuses de se voir confortées dans leur professionnalisme. Et si le travail se poursuit dans un cadre stable main dans la main avec les équipes communautaires, nous restons bien sûr à la disposition de toutes les parties prenantes, y compris de celles qui ont manifesté leur désaccord, pour continuer à participer activement et dans le dialogue au développement économique et environnemental de ce merveilleux territoire auquel nous croyons. »

DOSSIER

FONDS DE SOLIDARITÉ
Un investissement annuel de 1,5 à 2 millions d'euros



Une mesure de solidarité au bénéfice de toutes les communes de la CCB et qui servira pour l'ensemble des projets municipaux.

Ce fonds de solidarité aura pour vocation première de venir en aide à nos communes afin d'obtenir l'autofinancement nécessaire à leurs projets. Il ne s'agit pas là d'une dotation annuelle, répétitive et sans fondement. Au contraire le principe est simple : chaque année entre juin et septembre, les communes présenteront un ou des projets pour lesquels elles ont besoin de soutien financier et pour lequel la CCB prendra part sous la forme d'un fonds de concours, variant de 1,5 à 2 M d'euros.

« Ce fonds de solidarité est à mes yeux le reflet de ce que doit être notre Communauté de Communes et nous rappelle que nous sommes un établissement de coopération intercommunale, qui outre ses compétences propres, se doit d'aider les communes de notre territoire qui ont des projets, des programmes qui feront avancer le Briançonnais mais qui parfois manquent d'autofinancement pour les accomplir et les mettre en œuvre. Cette mesure s'inscrit pleinement dans le plan de relance et témoigne surtout de la confiance que nous avons et souhaitons toujours plus placer dans les communes ».

Arnaud MURGIA, Président de la CCB

LES PROJETS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE EN 2021

Puy-Saint-André
> Réfection du revêtement du lotissement du Villaret : 16 470 € de FSST

Cervières
> Restructuration de l'ancienne école en maison communale : 156 156 € de FFST

Villard-Saint-Pancrace
> Extension des services techniques : 53 837 € de FSST

Saint-Chaffrey
> Démolition de la « Maison Bouvier » - confortement de parking et de voirie - création d'un four communal : 54 900 € de FSST
> Requalification de voirie communale - chemin Saint-Arnould : 19 158 € de FSST
> Requalification de voirie communale - route du Pont Levis : 20 530 € de FSST
> Aménagement du Parc des Colombiers - pump track : 15 129 € de FSST
> Entretien de voiries communales (plusieurs secteurs) : 63 508 € de FSST

La Salle-les-Alpes
> Création d'une maison de santé pluridisciplinaire : 333 627 € de FSST
> Création d'une aire de stationnement - Moulin Baron : 57 531 €

Puy-Saint-Pierre
> Aménagement et sécurisation des points de collecte aux abords de la RD35 : 22 488 € de FSST
> Aménagement et sécurisation des points de collecte aux abords de la RD35 : 22 788 € de FSST

Val-des-Prés
> Rénovation de la route du pied du col et de la place au pied du col : 27 356 € de FSST
> Rénovation de l'école communale Emilie Carles : 56 461 € de FSST

Briançon
> Construction d'un bâtiment à usage de skate parc : 66 000 € de FSST
> Travaux d'aménagement de l'avenue Adrien Daurelle - tranche 2 : 143 100 € de FSST
> Travaux d'aménagement du CIPPA : 3 183 € de FFST
> Travaux d'aménagement du carrefour de la Grande Boucle : 72 300 € de FSST
> Aménagement du marché couvert : 43 200 € de FSST

Névache
> Achat de 2 barrières automatiques : 11 073 € de FSST
> Réfection route du hameau des Acles et chemin des jardins : 4 485 € de FSST

Montgenèvre
> Remplacement des blocs béton du village et des parkings : 1 860 € de FSST
> Rénovation énergétique de l'école Marius Favre : 35 000 € de FSST
> Remplacement des structures de l'aire de jeux : 2 936 € de FSST
> Remise en état du bois de Sestrières et du chemin des voiturettes : 11 920 € de FSST
> Reprise de la route d'accès du Fort du Janus : 6 900 € de FSST
> Réfection des deux terrains de tennis : 9 722 € de FSST
> Travaux d'aménagement du golf de Montgenèvre : 19 500 € de FSST

La Grave
> Rénovation de l'ancienne école de Ventelon : 80 850 € de FSST

Le Monêtier-les-Bains
> Travaux de voirie - parking des Boussardes : 7 778 € de FSST
> Aménagement d'un parking au hameau du Serre Barbin : 22 323 € de FSST
> Travaux de voirie - parking du Serre des Bruns : 9 303 € de FSST



LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE sur la commune de La Salle-les-Alpes

Depuis 2020, la commune de La Salle-les-Alpes n'a plus qu'un seul médecin implanté sur son territoire alors qu'ils étaient deux jusqu'en 2019. Cette situation contraint malheureusement ses habitants à se rendre sur les communes voisines pour consulter, voire à ne pas consulter dans certains cas.

Afin de maintenir une activité médicale sur son territoire, la commune va construire une Maison de santé pluridisciplinaire à proximité de la zone du Pontillas. Le début des travaux est programmé pour la fin du printemps 2022.

La future Maison de santé est pensée comme un bâtiment facilement identifiable et dont l'écriture contemporaine revisite le vocabulaire vernaculaire de La Salle-les-Alpes et de la Vallée de la Guisane, de manière sobre et lisible. Elle peut ainsi s'inscrire dans son environnement de manière durable. Conçu selon une démarche bioclimatique et écoresponsable, le bâtiment est économe en énergie et offrira un cadre sain à ses usagers tout en s'inscrivant dans la durée.

La commune a souhaité s'engager dans une démarche BDM « Bâtiments Durables Méditerranéens » pour se faire accompagner et évaluer sur le projet, de la conception à la réalisation. Lors de la commission du 22 octobre 2021, la future construction a obtenu le label BDM Or, le niveau le plus élevé du label.

LA MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE, C'EST :

400 m² de surface	3 cabinets médicaux	1 salle d'urgences	1 cabinet de soins infirmiers
1 salle de plâtre	1 salle de radiologie	2 salles d'attente	1 salle de réunion

333 627 €

Montant du Fonds de Soutien et de Solidarité de la Communauté de Communes du Briançonnais versé pour concrétiser ce projet

LE GRAND PROJET DE **CITÉ ADMINISTRATIVE**



En coordination avec la Ville de Briançon, une nouvelle cité administrative moderne et qui favorisera la complémentarité des services publics locaux va être créée. Ce projet permettra d'envisager l'avenir puisque cette cité administrative, accessible au sein de la ZAC des quartiers du 15/9, servira les intérêts de la CCB et de la Ville de Briançon pour de longues années.



DÉBUT DES TRAVAUX Printemps 2022

Un projet à 14,5 M d'euros HT respectant les surfaces, ayant une adéquation fonctionnelle et un véritable confort d'usage.

CITÉ ADMINISTRATIVE : UN PROJET AU COEUR DU GRAND BRIANÇONNAIS

Avec plus de 46 millions d'euros d'investissements prévus sur les 5 années à venir, nous souhaitons redonner à la CCB sa place centrale sur notre territoire, en n'excluant aucun de ses champs de compétence. Actrice de l'économie, de la solidarité intercommunale et de l'écologie; la Communauté de Communes agira au service de ses habitants.

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE

aux côtés du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire

La Communauté de Communes du Briançonnais, à l'initiative d'une invitation de son Président, Arnaud Murgia, a eu la joie et l'honneur d'accueillir Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, vendredi 22 octobre. Cette visite ministérielle s'est articulée autour de 3 temps forts : un petit-déjeuner entre Monsieur le Ministre et les chefs d'entreprises et élus de la vallée, la pose de la première pierre de la nouvelle Cité Administrative, et l'inauguration de la plaque commémorative en l'honneur d'Alain Bayrou.



Le petit-déjeuner entre les chefs d'entreprises, élus, maires du Grand Briançonnais et Monsieur Bruno Le Maire a été l'occasion d'un temps d'échange constructif autour des questions économiques prégnantes du territoire, voire du pays. Problèmes d'embauche dans les entreprises locales, problématique de la saisonnalité, inflation du coût des matières premières, valeur du travail dans notre pays… Monsieur le Ministre a su apporter des réponses aux nombreuses questions des acteurs locaux qui avaient majoritairement répondu à l'invitation de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Le deuxième évènement de cette journée fut la pose de la première pierre de la Cité Administrative par Monsieur Bruno Le Maire, en compagnie d'Arnaud Murgia, édile de la Ville et Président de la Communauté de Communes, ainsi que Madame Martine Clavel, Préfète des Hautes-Alpes et Madame Claire Bouchet, Députée des Hautes-Alpes. Ce projet de Cité Administrative, projet structurant de la mandature sera soutenu par l'État, qui y voit une opportunité formidable de regrouper en un lieu accessible et moderne tous les services aux habitants.

Enfin, l'inauguration de la plaque commémorative du nom d'Alain Bayrou, un moment d'hommage solennel pour celui qui, Maire de Briançon, Président de la Communauté de Communes, Président du Conseil Général des Hautes-Alpes, Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, fit tant pour notre territoire Briançonnais. En présence de sa famille, ce fut un moment d'émotion que partagèrent ensemble les centaines de Briançonnais qui s'étaient regroupés pour l'occasion sur l'esplanade.



Votre quotidien s'améliore

UN NOUVEAU PLAN MOBILITÉ DEPUIS LE 1ER JUILLET 2021

S'agissant d'une réelle opportunité pour le territoire, la Communauté de Communes du Briançonnais, en concertation avec les communes, a fait le choix de prendre en charge cette nouvelle mission et délibéré en ce sens le 16 février 2021. Un seul opérateur, au lieu de 13 avant, assurant un service plus lisible et plus simple pour nos administrés.
Le but ? Construire un projet local, cohérent et adapté qui améliore la qualité et la visibilité des transports et facilite ainsi les déplacements des habitants et des touristes.

LES PRINCIPAUX DÉVELOPPEMENTS

TRANSPORTS

- Prise de compétence et unification des services
- Maintien de l'offre de service actuelle
- **Développements progressifs et augmentation des services de transport sur l'été et à l'année**

1 Liaisons à l'année entre Briançon et chaque Commune
> Ouverture des services scolaires aller & retour
> Maintien des services aux périodes de vacances scolaires

2 Extension des services urbains à St-Chaffrey

3 Développement des services en saison d'été
> Clarée et Haute-Clarée, avec maîtrise des accès et organisation du stationnement
> Desserte de La Grave / Villar d'Arène / Lautaret
> Études d'opportunité sur les autres sites à haute valeur environnementale

NOTRE PLAN D'ACTION

• Mettre en place un service de transport à la hauteur des enjeux du Briançonnais

1. Unifier les services de transports existants et mieux les coordonner en créant une billettique unique ;
2. Permettre à tous les habitants de profiter des liaisons scolaires entre les différentes communes de la CCB ;
3. Étendre le service du TUB sur la commune de Saint-Chaffrey et développer les réseaux de transports en été avec des liaisons vers La Grave et Villar d'Arène ou encore entre Briançon et Névache ;
4. Mettre en œuvre des moyens pour transporter les vélos dans les bus en saison estivale ;
5. Améliorer l'intermodalité au niveau de la gare de Briançon ou encore favoriser l'accès en train au Briançonnais.

• Développer les mobilités actives

1. Favoriser les déplacements vélos et piétons en structurant le réseau d'itinéraires cyclables (mis en place par les communes) ;
2. Installer des stationnements vélos sur tout le territoire communautaire et mener des actions relatives au « savoir rouler » auprès des adultes et des enfants ;
3. Diffuser le label accueil vélo ;
4. Réaliser un diagnostic participatif des cheminements piétons.

• Organiser et réguler le trafic et le stationnement

1. Favoriser de nouvelles solutions de mobilité : covoiturage, auto-stop organisé ;
2. Proposer des parkings relais.

• Offrir des services de mobilité qui vont au-devant des usagers

1. Communiquer sur l'ensemble des services existants avec une identité visuelle commune afin de simplifier l'accès à l'information pour les usagers ;
2. Veiller à l'accessibilité des services aux personnes à mobilité réduite ;
3. Mener une réflexion pour réduire la pression automobile sur les espaces naturels à haute valeur environnementale qui connaissent une fréquentation très forte en été.

AVEC LA PRISE DE COMPÉTENCE, QU'EST-CE QUI A CHANGÉ ?

• Concernant le transport en commun :

1er juillet 2021 -
La CCB, compétente en matière de mobilité.

Ce que cela signifie :
la CCB a organisé depuis le 1er juillet 2021 tous les services de transport en commun auparavant organisés par les communes. À titre d'exemple, cela signifie que la CCB organise,



entre autres, désormais :
- le TUB à Briançon ;
- les navettes du marché de Briançon jusqu'à Puy-Saint-Pierre et Puy-Saint-André ;
- la navette hivernale entre La Grave et Villar d'Arêne.

ZOOM sur le transport scolaire : plusieurs organisations vont coexister :

> **À ce jour seule la commune de Briançon est une autorité organisatrice de mobilité, elle est la seule commune, dans un premier temps, pour laquelle les services de transports scolaires peuvent être transférés à la CCB. Aussi, pour la rentrée 2021, les transports scolaires de Briançon ont été organisés par la CCB.**

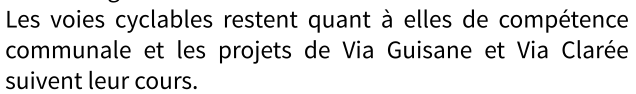
> **Les autres services de transports scolaires sont organisés par la Région.**

> **Sur les communes de Saint-Chaffrey, La Salle-les-Alpes, Le Monêtier-les-Bains et Névache, la commune organise un transport scolaire afin d'amener les élèves aux écoles primaires et maternelles. Ces services avaient été créés car la Région n'organise pas le ramassage scolaire dans un rayon de 3 km autour des écoles. Les communes de Saint-Chaffrey, La Salle-les-Alpes, Le Monêtier-les-Bains et Névache continueront à organiser ces services.**

À terme, tous les réseaux de transports (réseau urbain de Briançon, services communaux, services régionaux) seront regroupés dans un réseau unique où l'accès sera facilité : billettique unique, communication et fiches horaires unifiées, mise en œuvre de correspondances entre les lignes.
L'objectif poursuivi est d'avoir un réseau unique, attractif, lisible pour les usagers. La mise en œuvre des services programmés dans le plan de mobilité permettra d'étoffer l'offre de transport sur le Briançonnais (extension du TUB à Saint-Chaffrey, création de 2 allers-retours Briançon - La Grave en saison d'été avec possibilité d'emporter les vélos dans le bus, renforcer la liaison Briançon-Névache en été en lien avec les navettes de la Haute-Clarée, ouverture à tous les usagers des transports scolaires entre les communes et Briançon).

• Concernant les modes actifs :



Depuis juillet 2021, la CCB et les partenaires ont mis en œuvre les actions inscrites au plan de mobilité à savoir l'installation de mobiliers pour le stationnement des vélos. Un programme pluriannuel de déploiement des stationnements a également été mis en œuvre.

Les voies cyclables restent quant à elles de compétence communale et les projets de Via Guisane et Via Clarée suivent leur cours.
En lien avec l'ADDET (Agence départementale de développement économique et touristique des Hautes-Alpes), il est envisagé que le label accueil vélo soit déployé sur le territoire.
En lien également avec les associations et les professionnels du territoire, il est prévu de déployer des actions relatives au « savoir rouler » auprès des adultes et des enfants.

• Concernant les mobilités partagées :



Le développement du covoiturage ou de l'auto-stop organisé est prévu.

• Concernant la promotion et l'accessibilité des services :

L'amélioration de la communication concernant les services de mobilité est également prévue et notamment l'intégration des lignes de transport et des horaires sur site d'open data comme Google Map.

QUELQUES CHIFFRES :

79 % des déplacements ont lieu à l'intérieur du périmètre de la CCB, soit 5,4 millions de déplacements par an

71 % des déplacements sont polarisés sur Briançon (qui compte 62% des emplois de la CCB)

71 % des déplacements internes au briançonnais sont effectués en voiture

4 % des déplacements internes au briançonnais se font en transport en commun

18 % des déplacements internes au briançonnais sont effectués à pied ou en vélo

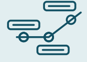
LE TRANSPORT EN COMMUN DANS LE BRIANCONNAIS, c'est aujourd'hui...



Coût des services de transports : **3.9M €**



10 acteurs différents qui organisent la mobilité



9 lignes régulières
6 lignes de transport à la demande
21 lignes de transports scolaires
12 lignes saisonnières



OPÉRATION DE CARACTÉRISATION DES DÉCHETS

sur l'ensemble des communes de la CCB

Une cop d'avance !

La CCB a profité de la baisse d'activité de l'hiver 2020/2021 pour mener des actions de caractérisations des déchets présents dans les dispositifs semi enterrés (DSE) Ordures ménagères (OM) en le faisant de façon sectorisée (par commune ou groupe de communes pour la vallée de la Clarée et Puy-Saint-André avec Puy-Saint-Pierre).

Cette opération avait plusieurs finalités :

- La première étant de **mesurer toute la marge de progression** qui nous reste collectivement pour réduire le tonnage des déchets enfouis et non valorisés.
- La deuxième étant de **mieux cibler la communication.**

QUELS SONT LES SITES ÉTUDIÉS ?

La commune de Briançon a été caractérisée en étant divisée en deux secteurs : Briançon nord et Briançon sud.
La vallée de la Clarée a été caractérisée dans sa globalité (Val-des-Prés, Névache et les Alberts), Puy-Saint-André et Puy-Saint-Pierre ont, quant à elles, été caractérisées ensemble pour faciliter l'organisation et maintenir les fréquences de collectes habituelles.

QUELLE MÉTHODOLOGIE ?

Avec l'aide d'agents ressources et de l'agent du quai de transfert, l'équipage triait sommairement sans ouvrir les sacs-poubelles, tous les déchets facilement identifiables et qui n'auraient pas dû être déposés dans les DSE OM, à savoir : emballages en verre, emballages ménagers, carton, déchets verts, encombrants, déchets de chantier.
Enfin, chaque famille de déchets non conformes était finalement repesée et quantifiée en termes de volume pour avoir une idée du tonnage qui aurait pu être détourné de l'enfouissement. Ces informations permettent également à plus long terme de vérifier les dimensionnements des contenants et les fréquences de collectes : s'il faut prévoir une augmentation de leur capacité ou de la fréquence de collecte, notamment pour les emballages dans l'hypothèse où dans le futur le tri serait mieux réalisé par les usagers.
Une fois tout cela terminé, les déchets ont été redéposés dans les bennes adéquates en fonction de leur nature.

QUELLE DURÉE ?

La pénibilité de cette action et l'organisation qu'elle a nécessitée pour ne pas trop entraver le bon fonctionnement du reste de la collecte sur le territoire ont généré un étalement de cette opération sur 3 semaines pour l'ensemble des communes citées.

La publication de ce 1er numéro du mandat, attendu depuis 18 mois, est l'occasion de revenir sur les choix de gouvernance effectués.

Alors que bon nombre de délibérations sont votées à l'unanimité et qu'il n'existe pas une majorité ni une opposition intercommunales issues des urnes, nous ne pouvons que regretter la politisation inédite de la CCB au détriment de la représentativité équitable de ses 13 communes membres qui siègent désormais toutes.

Il s'agit d'une rupture dans la construction de la coopération intercommunale contraire à l'esprit de l'intercommunalité, regroupement de communes créé pour élaborer et mettre en œuvre un projet commun.

Pour lutter contre le sentiment de dessaisissement des élus municipaux, et éviter que les maires se sentent écartés, la CCB doit s'appuyer sur leur légitimité et celle de leurs équipes auxquels les électeurs ont confié la responsabilité de l'action communale et de la contribution à l'action intercommunale.

Cette nouvelle donne rendait d'autant plus importante l'élaboration, dès le début du mandat, d'un pacte de gouvernance destiné à remettre le Maire et la commune au cœur de l'intercommunalité. Malheureusement nous n'avons pas été associés à l'élaboration de ce nouvel outil important. Le texte proposé, hors délai, se contente de reprendre de nombreuses dispositions déjà inscrites dans la loi et ne reflète pas l'esprit de partage d'informations et de réflexion commune entre l'échelon communautaire et municipal qu'il promeut.

GROUPE LE BRIANÇONNAIS D'ABORD

Thierry AIMARD, Maire de Val-des-Prés

Claudine CHRETIEN, Maire de Névache

Vincent FAUBERT, Maire de Puy-Saint-Pierre

Sébastien FINE, Maire de Villard-Saint-Pancrace

Patricia ARNAUD, adjointe au Maire de Villard-Saint-Pancrace

Elie HAMDANI, conseiller municipal de Briançon

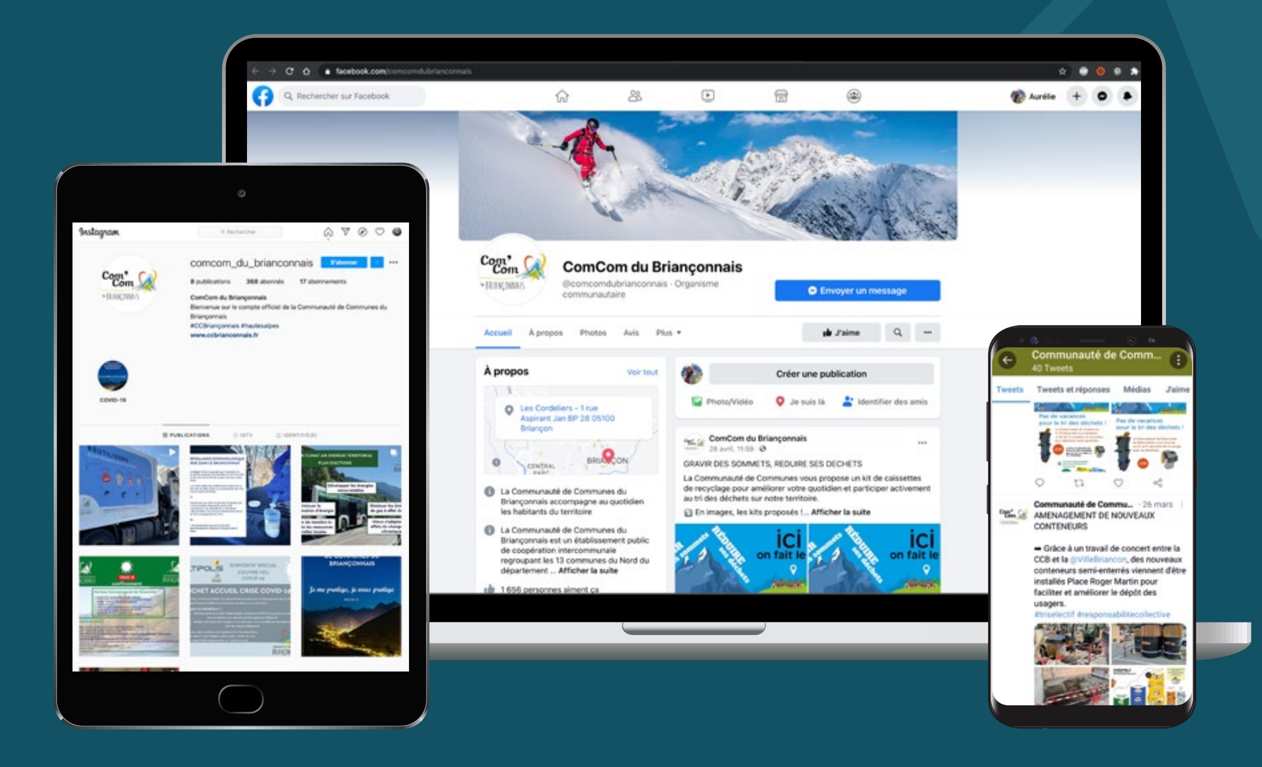
Jean-Pierre MASSON, adjoint au Maire de Villard-Saint-Pancrace

Thomas SCHWARZ, conseiller municipal de Briançon

LES ACTUS DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN 1 CLIC

Suivez les actualités sur les comptes officiels de la communauté de communes :

- @comcomdubrianconnais
- @ccbrianconnais
- @comcom_du_brianconnais
- Communauté de Communes du Briançonnais



WWW.CCBRIANCONNAIS.FR